

CULTURE**Cinéma municipal Le Luxy**

Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle

Convention avec le lycée Romain Rolland

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland, lycée à dominante artistique, propose sur le territoire d'Ivry un enseignement facultatif de cinéma, (ou atelier) duquel le cinéma municipal le Luxy est partenaire depuis 6 ans.

Le Luxy s'est inscrit dans une collaboration étroite avec le lycée Romain Rolland dans la mise en œuvre de cet atelier, dans l'élaboration pédagogique du programme des films, la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel encadrant les élèves, ou encore en favorisant l'accès des lycéens aux séances, notamment aux soirées-rencontres avec les réalisateurs et les critiques.

En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations politiques et culturelles développées à la Ville d'Ivry-sur-Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activité, et ce grâce à la subvention spécifique versée par la Direction Académique de l'Action Culturelle (DAAC)

C'est pourquoi, je vous demande d'approuver la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre de ce projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma), pour l'année 2014/2015.

Les crédits en résultant ont été prévus au budget primitif.

P.J. : convention

CULTURE

Cinéma municipal Le Luxy

Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle
Convention avec le lycée Romain Rolland

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 29 avril 2014 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2014,

vu sa délibération du 26 septembre 2013 approuvant la convention financière relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2013/2014,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Éducation Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'enseignement facultatif (atelier) cinéma du lycée Romain Rolland correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2014/2015,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) pour l'année scolaire 2014/2015 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 SEPTEMBRE 2014
RECU EN PREFECTURE
LE 30 SEPTEMBRE 2014
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 SEPTEMBRE 2014